



Mairie de Faycelles

PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE FAYCELLES

Jeudi 09 avril 2026

Par suite d'une convocation, les membres composant le conseil municipal de la commune de Faycelles se sont réunis en date du 09 avril, à Faycelles à 18h30, sous la présidence de M. André RODRIGUES, maire de la commune.

La convocation a été envoyée par mail le 03 avril 2026.

L'ordre du jour de la séance était le suivant :

- Nomination du secrétaire de séance ;
- Approbation du PV du conseil du 05/03/2026 et du 20/03/2026 ;
- Désignation des délégués Lot Ingénierie ;
- Désignation des délégués SYDED référent environnement ;
- Désignation des délégués à la fédération d'électricité du Lot ;
- Désignation du Correspondant Défense ;
- Désignation du délégué au CNAS ;
- Proposition de commissaires pour le renouvellement des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) ;
- Désignation des délégués au Syndicat Mixte du Limargue et Segala ;
- Désignation du référent Ambroisie ;
- Désignation du représentant à la CLECT ;
- Composition des différentes commissions communales ;
- Questions diverses.

Membres présents :

- André RODRIGUES, le maire ;
- Mmes Évelyne CAVALERIE, Fannie MARION, Béatrice OLIVIÉ, Yveline POINSOT, Carine PRADELLE, Alba REYNALDO ;
- MM. Jérôme BESSE-DAYNAC, Samuel CONTE, Jean-François HUGONENC, Jean-Claude IBANEZ, Denis MARTIN, André RODRIGUES, Florian SALESSE ;

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-7 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Membres absents excusés ayant donné mandat de vote : Chantal BLANC, donne pouvoir à Béatrice OLIVIÉ

Membres absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote : -

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Les délibérations de la séance sont mentionnées ci-après.

Il est proposé de reporter les délibérations concernant la composition de la CCID et la CLECT. Le conseil municipal approuve à l'unanimité le report de ces points au prochain conseil municipal.

Proposition n° 1 de l'ordre du jour : Délibération pour nomination du secrétaire de séance

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L.2121.15, qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaire(s) des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations. Il s'agit de nommer le secrétaire de la séance de ce jour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité NOMME Mme Fannie MARION secrétaire de séance.

Proposition n° 2 de l'ordre du jour : Approbation du PV de séance du 05/03/2026

Le procès-verbal a pour objet d'établir et de conserver la mémoire du déroulement et des décisions des séances des assemblées délibérantes des collectivités territoriales et de leurs groupements.

Les séances publiques du Conseil municipal sont enregistrées et donnent lieu à l'établissement d'un procès-verbal de l'intégralité des débats.

Le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou la secrétaire, est arrêté au commencement de la séance suivante et signé par le président et le ou la secrétaire de séance. Il est soumis à l'approbation des élus présents lors de la séance, après prise en compte éventuelle de leurs remarques

, il est proposé d'adopter la suivante :

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que le Conseil municipal est invité à approuver le procès-verbal de la séance précédente,

Le Conseil Municipal, compte-tenu de ces éléments d'informations, décide d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 05 mars 2026.

Proposition n° 3 de l'ordre du jour : Approbation du PV de séance du 20/03/2026

Le procès-verbal a pour objet d'établir et de conserver la mémoire du déroulement et des décisions des séances des assemblées délibérantes des collectivités territoriales et de leurs groupements.

Les séances publiques du Conseil municipal sont enregistrées et donnent lieu à l'établissement d'un procès-verbal de l'intégralité des débats.

Le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou la secrétaire, est arrêté au commencement de la séance suivante et signé par le président et le ou la secrétaire de séance. Il est soumis à l'approbation des élus présents lors de la séance, après prise en compte éventuelle de leurs remarques

, il est proposé d'adopter la suivante :

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que le Conseil municipal est invité à approuver le procès-verbal de la séance précédente,

Le Conseil Municipal, compte-tenu de ces éléments d'informations, décide d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 20 mars 2026.

Proposition n° 4 de l'ordre du jour : Désignation des délégués Lot Ingénierie

Vu l'article L5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'adhésion de la collectivité au « Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot »

Vu les statuts du SDAIL modifiés à compter du 1^{er} avril 2026,

Vu la séance d'installation du conseil en date du 20 mars 2026,

Il est proposé au conseil municipal de désigner les deux délégués qui seront représentés aux instances de Lot Ingénierie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de désigner comme représentant titulaire à l'assemblée générale :

- Jean-Claude IBANEZ

Et comme suppléant : Denis MARTIN

- d'autoriser le Maire à signer tout document et à engager toute procédure nécessaire à la bonne mise en œuvre de ce projet.

Proposition n° 5 de l'ordre du jour : Désignation des délégués au SYDED - référents Environnement

Depuis sa création en 1996, le SYDED du Lot est le service public en charge de missions environnementales sur l'ensemble du territoire, au travers des cinq compétences proposées à la carte « Déchets », « Bois-énergie », « Eau Potable » « Assainissement », et « Eaux Naturelles ».

Dans le cadre de sa mission « Déchets », il mise sur la prévention et la sensibilisation de la population comme un facteur clé de changement des comportements.

Monsieur le Maire informe l'assemblée, que c'est dans cet esprit que le Comité Syndical du SYDED du Lot a décidé de constituer en 2014, un réseau de référents « environnement » dans chaque commune de son territoire afin de renforcer et de faciliter les échanges avec les élus de proximité.

Ces référents sont les relais privilégiés du SYDED du Lot vis à vis de la population communale pour l'ensemble de ses activités. Ils permettent notamment, à travers des actions ciblées et adaptées à la situation locale, d'améliorer sensiblement l'impact environnemental de la gestion des déchets de leur commune. Sans être exhaustif, les référents ont permis jusqu'à présent d'aider au développement du compostage individuel et collectif, à l'amélioration du tri sélectif et de participer à la lutte contre les dépôts sauvages et à une meilleure gestion des déchets verts communaux.

Afin de poursuivre cette démarche pour la mandature à venir, le SYDED du Lot propose de renouveler le réseau de référents « environnement », qui doivent être aujourd'hui désignés au sein des communes.

Face aux enjeux de demain en matière d'économie circulaire et de lutte contre toute forme de gaspillage, la prévention des déchets et la préservation des ressources sont des axes à privilégier pour l'avenir environnemental et économique de notre territoire. Dans cette perspective, les principaux domaines d'intervention des référents « environnement » sont :

- assurer la promotion locale du compostage individuel et collectif, ainsi que des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire
- développer le tri hors foyer (dans les salles des fêtes, lors des manifestations publiques locales, dans les locaux municipaux ...),
- faire le lien avec la démarche d'amélioration de la collecte sélective et faciliter la communication liée aux consignes de tri
- mettre en place des pratiques alternatives pour limiter la production de déchets verts communaux

Monsieur le Maire précise qu'il conviendrait de désigner la personne qui assumera cette mission. Il s'agira de préférence d'un élu du Conseil Municipal sensible à ces aspects. Toutefois, il pourra être envisagé de nommer un habitant particulièrement volontaire, impliqué dans ces domaines et qui serait le relais du conseil municipal auprès des citoyens, des associations, et de tout autre résident de la commune, tout en étant en mesure de rendre compte de ses actions.

Une première journée de rencontre de ces référents est envisagée à l'automne 2026 afin de leur présenter la démarche et le dispositif d'accompagnement mis en place par les équipes du SYDED du Lot.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée que les personnes qui le souhaitent, fassent acte de candidature.

Monsieur Florian SALESSE et Madame Yvelyne POISOT se déclarent candidats. Il convient donc de procéder au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de désigner :

- Monsieur Florian SALESSE, comme titulaire référent « environnement » de la commune.
- Madame Yveline POINSOT, comme suppléante référent « environnement » de la commune.

Proposition n° 6 de l'ordre du jour : Désignation des délégués au Syndicat d'électrification TE46

- **VU**, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-33,
- **VU**, les statuts de TE46, en vigueur depuis le 8 décembre 2025,
- **CONSIDERANT** qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de procéder à la désignation des représentants de la commune appelés à siéger au sein des organismes extérieurs.
- **CONSIDERANT** que l'article 8.1 des statuts de TE46 prévoient que « *Les communes de Biars-sur-Cère, Cahors, Figeac, Gourdon, Laval-de-Cère, Pradines et Saint-Céré sont représentées au sein du Comité syndical de TE46 dans les conditions suivantes :*
 - *Un délégué titulaire et un suppléant par 5.000 ou fraction de 5.000 habitants,*
 - *Un délégué titulaire et un suppléant par tranche complète de 700 km de lignes HTA/BT du réseau public de distribution d'électricité.**Les autres communes membres du TE46 sont représentées dans 6 secteurs d'énergies dans les conditions suivantes :*
 - *Un délégué municipal titulaire et un suppléant par commune de moins de 1.000 habitants*
 - *Deux délégués municipaux titulaires et deux suppléants par commune de 1.000 ou plus de 1.000 habitants.**La population prise en compte est la population municipale INSEE au 1er janvier de l'année du renouvellement général des conseils municipaux ».*

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal doit procéder à la désignation de **1 délégué titulaire et de 1 délégué suppléant** pour représenter la commune de Faycelles au sein de TE46.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de désigner le délégué titulaire et suppléant du Syndicat Départemental d'Energie du Lot (TE46) :

- M. André RODRIGUES ; titulaire
- M. Jean-François HUGONENC ; suppléant

Proposition n° 7 de l'ordre du jour : Désignation du délégué au CNAS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, à la suite du renouvellement des conseillers municipaux, il convient de désigner deux délégués (un élu et un agent) afin de la représenter au sein des instances du CNAS pour le mandat à venir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité :

- **Délégué Elu : Madame Chantal BLANC**
- **Déléguée Agent : Madame Marion CLICQ**

Proposition n° 8 de l'ordre du jour : Désignation du correspondant Défense

M. le Maire rappelle que, conformément à la circulaire du 26 octobre 2001, chaque commune doit désigner, parmi les membres du Conseil Municipal, un correspondant Défense.

Les correspondants Défense remplissent une mission de sensibilisation des concitoyens aux questions de défense. Ils sont les acteurs de la diffusion de l'esprit de défense dans les communes et les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires du département et de la région. Ils s'expriment sur l'actualité défense, le parcours citoyen, le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de désigner en tant que correspondant Défense de la commune :

- Jean-François HUGONENC

Proposition n° 9 de l'ordre du jour : Désignation des délégués au SMLS Syndicat Mixte du Limargue et Segala

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que à la suite de l'installation du nouveau conseil municipal en date du 20/03/2026, il est nécessaire de procéder à la désignation des délégués (un titulaire et un suppléant) au Syndicat Mixte du Limargue et du Ségala.

Le Maire demande à l'assemblée que les personnes qui le souhaitent, fassent acte de candidature.

M. Jean-Claude IBANEZ se porte candidat pour le délégué titulaire.

Mme Carine PRADELLE porte candidat pour la déléguée suppléante.

Il convient donc de procéder au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de désigner :

M. Jean-Claude IBANEZ délégué titulaire.

Mme Carine PRADELLE déléguée suppléante.

au Syndicat Mixte du Limargue et du Ségala.

Proposition n° 10 de l'ordre du jour : Désignation du référent Ambroisie

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier de l'ARS concernant l'ambroisie, plante envahissante dont le pollen émis en fin d'été est très allergisant. Le Code de la Santé a désigné les ambrosies comme espèces végétales nuisibles à la santé humaine.

L'ARS demande donc qu'un « référent ambroisie » soit désigné dans chaque collectivité, cette personne pouvant être un agent communal, un élu ou un bénévole.

Ce référent sera chargé de participer au repérage des foyers d'ambroisie sur les terrains privés et publics et de sensibiliser la population, les propriétaires ou gestionnaires des terrains concernés à la mise en place de mesures de prévention et de lutte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de nommer Madame Yveline POINSOT, comme « référent ambroisie ».

Questions diverses :

- Les différentes commissions communales sont énumérées et chacun indique la commission à laquelle il souhaite participer comme indiqué dans le tableau ci-dessous. Il est proposé des personnes extérieures (à prévenir) sachant qu'il est possible d'ajouter des personnes qui souhaiteraient intégrer ces commissions :

Commissions	Membres du Conseil Municipal	Membres extérieurs au Conseil Municipal
Gestion du personnel	Evelyne CAVALERIE	
communal	Jean-François HUGONENC	
	Jean-Claude IBANEZ	
Gestion des logements	Jean-François HUGONENC	Jean-Claude LABORIE
	Jean-Claude IBANEZ	

Gestion des bâtiments communaux Gestion cimetières Multiservices : baux, travaux, entretien, gestion de l'espace public	Fabien BESSON	
	Florian SALESSE	
	Denis MARTIN	
Voirie, Travaux, Urbanisme	Evelyne CAVALERIE	Jean-Claude LABORIE
	Jean-François HUGONENC	Julien FAURE
	Jean-Claude IBANEZ	Bernard YVES
	Denis MARTIN	Pierre BIER
	Florian SALESSE	Jean-Christophe LABASCOULE
	Carinne PRADELLE	
	Fabien BESSON	
	Alba REYNALDO	
Communication	Carine PRADELLE	Pierre IBANEZ
	Alba REYNALDO	
	Béatrice OLIVIE	
Commémorations Cérémonies	Jean-François HUGONENC	Pierre BIER
	Samuel CONTE	
Culture, bibliothèque, Animations, tourisme, Marché faycellois	Chantal BLANC	Pierre IBANEZ
	Samuel CONTE	Nadine LAFON
	Béatrice OLIVIE	
	Fannie MARION	
	Evelyne CAVALERIE	

Environnement, Patrimoine, Village Fleuri, Sentiers, points de vue, Journée citoyenne, Fleurissement	Jérôme BESSE DAYNAC	Julien FAURE
	Fabien BESSON	Pierre IBANEZ
	Chantal BLANC	
	Evelyne CAVALERIE	
	Samuel CONTE	
	Jean-Claude IBANEZ	
Affaires sociales, Personnes âgées	Chantal BLANC	Pierre BIER
	Evelyne CAVALERIE	Hélène PRADINES
	Jean-François HUGONENC	Sylvette BARAILLE
	Fannie MARION	Lili BOUSQUET
	Béatrice OLIVIE	
Sports, stade	Fannie MARION	Michel VALESCH
	Jérôme BESSE-DAYNAC	Pierre IBANEZ
	Fabien BESSON	
	Jean-Claude IBANEZ	
Finances, Appels d'offres	Evelyne CAVALERIE	Jean-Claude LABORIE
	Jean-François HUGONENC	
	Jean-Claude IBANEZ	
	Carine PRADELLE	
	Denis MARTIN	
	Florian SALESSE	

- Journée citoyenne du 18/04 : penser à s'inscrire / commander les fleurs, nettoyer les fontaines, passer au chemin des troglodytes, arbres sur les chemins à dégager, finir le nettoyage au fond du parking.

- Intervention déclam : chemin au-dessous de la mairie, muret à refaire en allant vers la fontaine. Paco signale que pour déclam ce muret est trop haut. Il est à prévoir rapidement pour éviter un effondrement sur la voie. Faire différentes demandent de devis car les conditions d'accès sont difficiles.
- Il est proposé de faire un groupe sur un réseau social.
- Monsieur le maire explique comment s'est déroulée l'élection du président de la communauté de commune du Grand-Figeac organisée le mardi 7 avril dernier.
- Point SIVU : Béatrice OLIVIE et Denis MARTIN explique la séance du 02 avril, et la complication du déblocage des subventions DSIL qui ne sont toujours pas versées, en attente depuis octobre 2024. Denis MARTIN présente les problèmes financiers qui découlent de ces aléas de versement. Il a insisté auprès du MO pour faire état des pénalités à appliquer en fonction des délais sur lesquels ils se sont engagés. Denis MARTIN, a fait le point avec la secrétaire de mairie de Béduer qui s'occupe du marché afin d'établir un plan de trésorerie. Il a été demandé à la nouvelle présidente du SIVU, Mme Laurence BATAILLE, d'organiser rapidement un point avec l'architecte pour faire état de l'avancement et des travaux. Jérôme BESSE-DAYNAC fait aussi état de la prise en charge de l'entretien extérieur et intérieur, (aspect technique) qui est une question qui reste en suspens et qui va être travaillé avec le nouveau bureau du conseil syndical. Les opérations préalables à la réception de chantier sont prévues le 16/04/2026.
- Il est proposé une réunion commission pour aborder un point du Multiservices : le 15/04/2026.
- Figeac Photo Club propose aux élus de participer au vernissage privé de l'exposition prévue en mai, le 13/05/2026. Mme Béatrice OLIVIE se porte volontaire.
- Florian SALESSE demande où en est l'achat du nouveau tracteur. Jean-François HUGONENC et Jean-Claude IBANEZ explique que des devis sont en attente de réception. Le sujet sera exposé en commission voirie.

Fin de séance : 21h01.

Fait à Faycelles, le 09 avril 2026

Fannie MARION,

André RODRIGUES,

Le Secrétaire

Le Maire